

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	14 (1926)
<b>Heft:</b>	245
<b>Artikel:</b>	Variété : la pouponnière-école neuchâteloise
<b>Autor:</b>	Vuillomenet, Jeanne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-258909">https://doi.org/10.5169/seals-258909</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vention de l'Etat aux Foyers pour le relèvement des prostituées; révision de la loi sur l'assistance (1922); nomination d'inspectrices de l'hygiène et obligation à chaque commune d'avoir au moins une sage-femme; instruction antialcoolique aux jeunes prisonniers.

*Femmes conseillères municipales:* Il y a peu de communes sans conseillères. A Helsingfors, pour 1926-1928, 9 conseillères ont été élues sur 59 membres. Elles se rattachent à tous les partis. Un grand nombre de conseillères nommées avant 1922 ont été réélues.

*Femmes députées au Parlement:* Actuellement on compte 18 députées élues en 1924, soit 15 réélues et 3 nouvelles, appartenant à tous les partis, sauf aux partis agrarien et national-suédois. Les femmes députées ont travaillé, en plus de la législation indiquée plus haut, au relèvement du traitement des institutrices, à la création de pensions aux veuves et d'écoles ménagères, et elles s'occupent actuellement de la réforme des lois matrimoniales, Mme Gebhard a fonctionné comme présidente de la Commission parlementaire de législation du travail.

#### SUÈDE

##### Principales lois dues au vote des femmes:

*Pour la femme:* admission des femmes aux postes de fonctionnaires (1923); participation des femmes employées de la commune aux fonds de secours aux mêmes conditions que leurs collègues masculins (1924); élévation du traitement des femmes fonctionnaires (1925); loi assurant à la Suédoise mariée à un étranger le maintien de sa propre nationalité, sauf si elle réside dans le pays de son époux.

*Pour l'enfant:* protection de l'enfance abandonnée ou maltraitée (1924); admission des jeunes filles dans les écoles réservées jusqu'alors aux garçons.

*Hygiène:* création de maisons communales pour familles nombreuses; institution d'infirmières visiteuses des malades pauvres; lutte contre la tuberculose.

*Femmes conseillères municipales:* En 1922 et 1923, 212 conseillères furent élues dans les villes (98 conservatrices, 55 libérales, 66 socialistes, 2 communistes) et 481 conseillères dans les campagnes.

L'effort des conseillères municipales urbaines a porté principalement sur le relèvement des appointements des femmes fonctionnaires dans les services communaux et municipaux; sur l'admission des femmes à toutes les fonctions communales; sur les subventions à accorder aux orphelinats, aux crèches, aux écoles professionnelles; sur l'instruction professionnelle, en particulier sur celle des jeunes filles; sur les questions de ravitaillement; sur la création de jardins ouvriers. A Stockholm et dans quelques autres villes, les conseillères municipales ont obtenu que les femmes employées dans les services municipaux participent, aux mêmes conditions que les hommes, aux fonds de secours en faveur des veuves et des orphelins. Dans quelques villes de province, les conseillères

ont obtenu l'admission des jeunes filles aux gymnases réservés jusqu'alors aux garçons seulement. Elles se sont, de plus, efforcées de procurer, par l'entremise des Conseils municipaux, des logements aux familles chargées d'enfants. Elles ont nommé des infirmières qui sont payées par la municipalité pour soigner à domicile les malades pauvres, et elles ont pris l'initiative de la lutte contre la tuberculose. En général, les femmes sont des membres très zélés des Comités et Commissions dirigeant les écoles, les institutions protégeant l'enfance, les œuvres d'assistance et d'hygiène publique.

*Femmes députées:* Au total, 6 actuellement, dont 1 à la Première Chambre (1921) et 5 à la Deuxième Chambres.

A côté de leur activité purement politique, elles se sont également occupées des questions sociales, par exemple des lois de protection sur l'enfance et des lois intéressant les femmes. Elles ont contribué dans une large mesure à résoudre de façon satisfaisante la loi votée au Riksdag en 1923, et conférant aux femmes le droit d'être fonctionnaires du gouvernement. Plusieurs motions ont été présentées par les femmes députées. En 1924, par exemple, elles présentèrent toutes ensemble une motion recommandant une enquête suivie sur la situation des femmes enceintes nécessiteuses et de leurs enfants. Cette loi ne passa pas au Parlement, mais elle suscita dans tout le pays une activité plus grande quant à l'assistance des femmes enceintes nécessiteuses. En 1925, trois députées présentèrent des amendements au projet de loi gouvernemental quant aux traitements des femmes fonctionnaires. Ces amendements tendent à relever les salaires féminins, de façon à obtenir la réalisation du principe: à travail égal, salaire égal.

*Suffrage féminin et partis politiques:* Les représentants des trois plus grands partis politiques (conservateur, libéral, social-démocratique) estiment que le suffrage féminin n'a pas rompu l'équilibre des partis. Les femmes étaient entrées dans les partis déjà avant l'obtention du suffrage.

*Opinions sur le suffrage des femmes:* M. Allan Cederborg, président du Conseil municipal de Stockholm, a écrit ce qui suit: « Depuis que les Suédois ont obtenu le suffrage municipal, elles en ont fait en général un bon usage. Il faut se rappeler qu'elles travaillaient depuis longtemps et avec grand succès dans les Commissions municipales d'hygiène, d'éducation, d'assistance, etc., et qu'elles ont pu mettre à profit dans les Conseils municipaux l'expérience et les connaissances précédemment acquises. Elles se sont fait remarquer surtout par leur intérêt pour les questions sociales. Elles cherchent aussi à obtenir pour les femmes l'accès aux emplois supérieurs ainsi que de meilleures conditions de travail. Mon opinion personnelle est que les conseillères ont montré dans leur travail municipal les qualités qui les distinguent ailleurs: conscience et persévérance. »

#### VARIÉTÉ

##### La Pouponnière-école neuchâteloise

Elle se trouve au-dessus des Brenets, dans la vieille demeure du Châtelard, harmonieuse et cossue, adossée à la pente abrupte, noire de ses hauts sapins, et face à une immensité éclatante de lumière, où l'œil erre des méandres du Doubs à des roches pittoresques, des collines douces à des lontains plus aigus, et de l'azur léger du ciel aux teintes violettes des montagnes de France.

Je ne puis décrire longuement, comme je le voudrais, le charme du petit monde de poupons et de gardes qu'abrite le Châtelard, pas plus que l'atmosphère de fraîcheur, de netteté et d'élégance de la maison. Pourtant, laissez-moi dire la blancheur des dortoirs, le happe-soleil qu'est la grande véranda, le confort des chambres aux fenêtres ouvertes sur l'un des plus beaux paysages qu'on puisse rêver, le charme prenant de cette demeure qu'habitèrent autrefois des gens de goût. De leur temps subsistent des tentures de soies brochées, de délicates boiseries, et le souvenir de brillantes réceptions auxquelles prirent part des hôtes de marque. Où résonnent aujourd'hui les cris et les rires de marmots tout blonds et tout joufflus, s'éleva au siècle passé la voix, que je suppose pleine d'onction, de Monseigneur l'Archevêque de Paris. Des artistes de la Comédie-Française, et aussi Sarah Bernhardt, ont joué leur répertoire dans le hall immense qu'égaya de fleurs et de paysages le bon peintre jurassien Jeanmaire.

Si je parle ici de la Pouponnière du Châtelard, c'est que je songe à tant de carrières féminines encombrées, et que cet asile d'une bonne quarantaine de marmots, dont l'âge va de deux jours à deux ans, est aussi une école de gardes pour enfants. Une dizaine d'élèves, de blanc vêtues de la tête aux pieds, y font actuellement leur année d'études. — Prix de la pension et de l'instruction: 500 francs. — Elles passeront un examen à la fin de leur temps d'études et recevront le diplôme de garde d'enfants. Voilà pour les élèves régulières. Mais toute jeune fille peut être acceptée pour un stage de 3 mois (prix de pension mensuel 80 francs), ou pour un stage de 6 mois (prix de pension 60 francs), mais elle ne recevra pas de certificat de sortie.<sup>1</sup>

Jeunes filles qui cherchez votre voie, qui désirez trouver un travail intéressant, songez à la belle carrière de garde d'enfants. Vous avez atteint, ou dépassé, cette dix-huitième année au-dessous de laquelle vous ne sauriez être admise; vous avez une santé solide, une bonne instruction générale, vous êtes douce et adroite et vous aimez les enfants, — quelle jeune fille normale pourrait ne pas les chérir? — Surtout, avant tout, vous vous sentez capable de vous donner de cœur et d'âme à une œuvre palpitante d'intérêt. Qu'attendez-vous pour venir ici, à la Pouponnière, et réaliser de nobles ambitions: enrichir votre cœur par l'amour et le don de soi, développer votre esprit par l'étude des notions les plus nouvelles de l'hygiène moderne, de l'anatomie, de la physiologie des nour-

<sup>1</sup> Ecrire pour plus de détails à Sœur Nelly Amstutz, directrice de la Pouponnière, au Châtelard sur les Brenets.